



## COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023- 09 – 04-02

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 07 avril 2023

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoints** ;André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Sylvette PIERRON,

Bernard GOMBERT,

Monique BEC,

Élodie PAULS,

Sébastien SOULIER,

Agnès CONSTANT ;

- Était absent : Néant ;- Procurations : Sylvette PIERRON à Jean FABRE,

Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,

Monique BEC à Monique GIBERT,

Élodie PAULS à Christian CLAPAREDE,

Sébastien SOULIER à Pierre BOLLIET,

Agnès CONSTANT à Christian CAMBEFORT ;

- Secrétaire de séance : Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30

Délibération n°2023-09 – 04-02 / Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de pourvoir le poste de Directeur Général des Services ;

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent de Directeur Général des Services relevant de la catégorie A et du grade d'attaché territorial principal à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **CREE** un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur Général des Services,
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

Le Maire,  
Jean-Luc DARMANIN

Certifié exécutoire par le Maire par :	
Transmission en Préfecture le	14/04/2023
Affichage le	14/04/2023

Mairie de Saint-Pargoire  
Place de l'Hôtel de Ville – 34230 Saint-Pargoire  
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : [mairie@ville-saintpargoire.com](mailto:mairie@ville-saintpargoire.com)

